

TIR DU ROY ET DU ROITELET DE LA FAMILLE DE NOISY LE SEC

- Ce tir est réservé aux Roy et Roitelets des Compagnies et des Clubs de la Famille.

- * Par mesure de sécurité les Arcs à Poulies ne sont pas acceptés.
- * Le tir s'effectue à la perche de 18 mètres pour les Roys et 15 mètres pour les Roitelets.
- * Le Pied de Cible doit être en contact avec le piquet du pas de tir, situé à 4m50 du pied de perche.
- * Seulement 3 flèches par carquois.
- * Chaque archer tire 1 flèche puis cède sa place au tireur suivant et ce jusqu'à ce que chaque archer ait tiré ses 3 flèches.
- * Par mesure de sécurité seuls les archers du vert Galant sont habilités à aller aux flèches.
- * Le tir s'effectue en 2 phases :
- * 1) Une phase de qualification :
- * Ordre des tirs désigné par tirage au sort.
- * Durée maximale de 2 heures ou 3 oiseaux tombés.
- * Si après 2 heures il n'y a aucun oiseau tombé, il n'y a pas de finale et pas de roitelet ou de Roy.
- * 2) Une phase finale :
- * Ordre des tirs par ordre des oiseaux abattus lors de la phase de qualification.
- * Durée maximale de 1 heure ou 1er oiseau abattu.
- * Si après 1 heure il n'y a aucun oiseau abattu, le tireur du 1er oiseau abattu lors de la phase éliminatoire, est déclaré Roy ou Roitelet de la Famille.

- * Nota : Pour qu'un oiseau soit déclaré bon il suffit qu'il tombe et qu'il soit marqué !
- * Récompenses :
- * Le Roy et le roitelet de la famille se verront remettre une écharpe.
(Cette écharpe est remise en jeu chaque année et ne sera jamais acquise.)
- * Chaque finaliste se verra remettre un trophée.